



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE - COMMUNE DE SARROUX- SAINT JULIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil-vingt et quatre et vingt et un mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Henri Bonnet, sous la présidence de M. GRUAT Xavier, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 15 mars 2024

PRÉSENTS : ALPHONSOUT Jean-Paul, BASSET Jean-Paul, DUPONT RIOS Sophie, FERINCZEK Jérôme, GAUTHIER Daniel, GRUAT Xavier, JOUVE Nicolas, MONCOURIER Stéphanie, VITTORI Lionel

ABSENTS : DE CARVALHO Jacques excusé et donnant procuration à ALPHONSOUT Jean-Paul, DEZIEUX René, LACOMBE Jean-Pierre, LEGRAND Jean-Paul excusé et donnant procuration à FERINCZEK Jérôme, MASSIAS Hervé excusé et donnant procuration à JOUVE Nicolas, PRADEL Patricia excusée et donnant procuration à Sophie DUPONT RIOS, SIBIAL Sandra excusée et donnant procuration à BASSET Jean-Paul

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JOUVE Nicolas

Nombre de conseillers :

En exercice : 16

Présents : 9

Votants : 14

Approbation de la délibération :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION 21-03-2024-4 : Adhésion à la convention territoire globale

Monsieur le Maire expose que les travaux de renouvellement de la Convention territoriale globale (Ctg) couvrant le territoire de Haute-Corrèze Communauté sont en cours.

Cette démarche vise à mettre les ressources de la Caf au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services aux familles complète, innovante et de qualité. Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

L'échelon retenu pour mener cette démarche sur le département est celui des EPCI. Ainsi, une première Ctg a été signée en début d'année 2020 avec Haute-Corrèze Communauté, après réalisation d'un diagnostic sur tout le territoire de Haute-Corrèze Communauté et définition d'un Plan d'actions dans les domaines de la Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Jeunesse, Soutien à la fonction parentale, Animation de la Vie sociale et Santé Solidarité.

La Ctg devient ainsi le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les Caf pour maintenir et développer les services aux familles. Adossé à la Ctg, a été mis en œuvre un nouveau dispositif de financement national, les Bonus Ctg, initialement fléchés sur les partenaires signataires de Contrats Enfance jeunesse puis ouverts à tous les partenaires gestionnaires de structures d'accueil Petite Enfance et Jeunesse.

La commune de Sarroux-Saint Julien détient les compétences Petite Enfance et Enfance Jeunesse et est gestionnaire d'Accueil de loisirs sans hébergement et d'Etablissement d'accueil du jeune enfant soutenus financièrement par la Caf.

Il est proposé à la commune de Sarroux-Saint Julien de signer la nouvelle Convention Territoriale Globale 2024-2028, co-signée par la Caf et la Msa du Limousin, Haute Corrèze Communauté et 4 autres communes. Cette co-signature marque ainsi l'engagement concret de la commune dans la démarche et permettra d'intégrer le bonus territoire aux conventions d'objectifs et de financement à compter de l'année 2024.

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 019-200066744-20240711-20240301-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

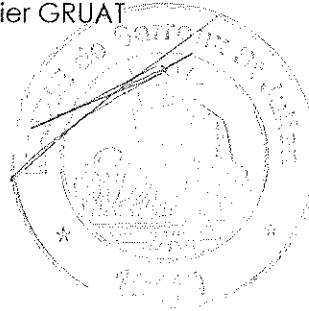
-D'adhérer à la Convention territoire globale 2024-2028, co-signée par la Caf et la Msa du Limousin, Haute Corrèze Communauté ;

-Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cette convention.

Le Secrétaire de séance
Nicolas JOUVE

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus

Le Maire
Xavier GRUAT



Accusé de réception en préfecture
019-200062933-20240321-D210320244-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024